

## DEPARTEMENT DE L'HERAULT

## ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

## COMMUNE DE MARSEILLAN

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Lundi 7 juin 2021 à 17h00**, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL, Maire**.

**Présents :** M-C. FABRE DE ROUSSAC - L. FABRE - G. REQUENA - JC. ARAGON - S. BASSI-ALLEMAND - L. GASC - JD. POUSSIER - C. PROUTEAU - M. PEREZ - B. DANIS - N. LECLERC - D. CUPOLI - C. AZAIS - S. MARTI - S. JEAN - L. DELAITE - W. BIGNON - D. VIALAS - C. PINO - G. GUIRAUD - C. BASTIDE - D. SAUVADE

**Absents représentés :** M. ROUVIER par Y. MICHEL - M. IBARS par JC. ARAGON - A. KELLY par G. REQUENA - A. CHOUKROUN par JD. POUSSIER

**Absent excusé :** J. GROSSO

**Absent :** JF. MARY

**29. Demande de subventions pour la restructuration et l'extension du complexe sportif Louis Boudou**

La commune de Marseillan a toujours favorisé le développement des activités sportives. Dans cet esprit, en 2013, elle avait lancé une étude de programmation pour la restructuration et l'extension du complexe sportif Louis Boudou. En 2019, la collectivité a actualisé le Programme Technique Détaillé. En 2020, il a été décidé de s'adjoindre l'aide d'un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (La SCET) et de lancer la consultation dans le cadre d'une Marché Global de Performance et qui arrivera à son terme à la fin de la saison estivale.

Au vu des évolutions urbanistiques de la commune et de la volonté de plusieurs financeurs d'accompagner la commune sur ce projet, soit dans le cadre du Label Petites Villes de Demain (Etat), soit celui du Contrat Bourg Centre (Région) et du département par la présence à proximité du projet du collège et à présent Sète Agglopol Méditerranée au vu des aides par les fonds de concours, il est proposé au conseil municipal d'engager des demandes de financements.

Le projet porte sur la conception, la réalisation puis l'exploitation et la maintenance du complexe sportif. La Commune de Marseillan souhaite aujourd'hui inscrire cette opération dans une démarche environnementale forte, ce qui se traduira par une reconnaissance « Bâtiments Durables en Occitanie » niveau Or et une candidature à l'Appel à Projets NoWatt en Région Occitanie est envisagée.

Le Maître d'ouvrage, sur cette opération, s'est fixé les objectifs suivants :

**1. Créer un nouveau stade d'honneur :** • Recentrer l'ensemble des équipements sportifs intérieurs et extérieurs sur un seul secteur (terrain annexe pelousé à conserver) ; • Prendre en compte les modifications des documents d'urbanisme intercommunaux et communaux (SCOT et PLU) ;

**2. Procéder à des rénovations d'ordre technique, un rafraîchissement global et à une mise en sécurité du complexe sportif ;** • Développer de nouvelles activités et capacités

d'accueil au vu de l'accroissement de la population et des besoins identifiés (associations / scolaire) ; • Répondre aux besoins de locaux adaptés en surface et en nombre, et motiver les utilisateurs et le personnel par des locaux adaptés et une bonne organisation des différentes unités,

### **3. Atteindre une performance environnementale élevée pour le Complexe Sportif restructuré et pour le Stade à bâtir en neuf, se traduisant notamment par :**

- La performance énergétique et de faibles consommations énergétiques (notamment niveau E4C1 pour les bâtiments neufs ; BBC rénovation – 10% sur les parties rénovées)
- Le recours à des matériaux biosourcés, valorisant les filières locales, et/ou le réemploi,
- Le recours à des énergies renouvelables,
- Un chantier propre, respectueux de l'environnement et des travailleurs, avec une gestion de déchets exemplaire,
- La prise en compte des usagers et de l'évolutivité des besoins,
- Le recours à des innovations sociales, organisationnelles ou encore techniques, pour répondre aux objectifs ci-dessus.

### **4. Maîtriser le budget global de l'opération**

#### **Périmètre, principe d'intervention et phasage de l'opération**

L'opération porte sur la réhabilitation et l'extension du parc sportif dans son ensemble comprenant :

1. La délocalisation du stade d'honneur existant à proximité du terrain pelousé annexe et la création de tribunes, de vestiaires et d'un club-house associé principalement au stade d'honneur, mais également au terrain annexe.

2. La création d'un parking à proximité du nouveau stade, et de deux accès différenciés vers le stade et le terrain annexe.

3. La restructuration et l'extension du complexe sportif communal avec notamment :

- L'amélioration des performances énergétique et environnementale, la remise aux normes et le rafraichissement global de l'équipement pour régler des problèmes de sécurité et offrir plus de confort aux utilisateurs,
- la création de nouvelles aires de jeux pour davantage de flexibilité et ainsi éviter une mixité des publics durant l'occupant du gymnase par les élèves du collège,
- la création d'un plateau d'athlétisme extérieur, et d'une salle de gymnastique aux agrès et d'une salle d'expression libre. Ainsi, le projet consiste à réaliser les équipements sportifs ainsi que leurs abords immédiats (parking, aménagement paysager et cheminements).

Phasage :

Le phasage est guidé par les deux objectifs suivants :

- la nécessité de libérer le foncier occupé par le stade existant au plus tôt afin de ne pas retarder la réalisation du projet immobilier envisagé en lieu et place du stade actuel ;
- le maintien des activités se tenant dans le complexe sportif pendant toute la durée de l'opération.

L'opération se déroulera ainsi en 3 phases successives :

Phase 0 :

- Aménagement du nouveau Terrain d'honneur en gazon synthétique ;
- Vestiaires provisoires.

Phase 1 :

- Construction des bâtiments et des aménagements connexes au nouveau Stade d'honneur (Tribune, vestiaires, locaux associatifs, locaux logistiques, parking et autres aménagements extérieurs) ;
- Travaux d'extension du complexe sportif (cf. détails ci-après).

Phase 2 :

- Réhabilitation des bâtiments existants du complexe sportif

La totalité du projet devrait être achevée au dernier trimestre 2023.

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

Financeurs	%	Montant
Région	24,54%	1 758 760,00
Département	24,54%	1 758 760,00
Etat (DETR)	10%	716 800,00
Etat (DSIL)	10%	716 800,00
Sète Agglopolé Méditerranée	10,92%	783 279,00
Commune	20%	1 433 601,00
Coût du projet HT	100%	7 168 000,00

Il appartient au conseil municipal :

**D'approuver** le plan de financement annexé à la présente.

**D'autoriser** M. le Maire à effectuer l'ensemble des démarches relatives à cette demande de subventions.

**De solliciter** les subventions auprès des partenaires financiers, Conseil Régional d'Occitanie, Conseil Départemental de l'Hérault, Sète Agglopolé Méditerranée et l'Etat (DETR : Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux et DSIL : Dotation de Soutien à l'Investissement Local) et d'autres potentiels financeurs.

**De donner** délégation de signature à M. le Maire pour tous les éléments afférant à cette demande de subventions.

Il convient d'en délibérer.

#### LE CONSEIL

Où l'exposé de M. le Maire

#### DELIBERE

A LA MAJORITE

(Pour 23, Contre 4)

**Approuve** le plan de financement annexé à la présente.

**Autorise** M. le Maire à effectuer l'ensemble des démarches relatives à cette demande de subventions.

**Sollicite** les subventions auprès des partenaires financiers, Conseil Régional d'Occitanie, Conseil Départemental de l'Hérault, Sète Agglopolé Méditerranée et l'Etat (DETR : Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux et DSIL : Dotation de Soutien à l'Investissement Local) et d'autres potentiels financeurs.

**Donne** délégation de signature à M. le Maire pour tous les éléments afférant à cette demande de subventions.

**Et ont, les membres présents,  
signé au registre.**

**Pour copie conforme,**

**Le Maire**

**Yves MICHEL**

